

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01594 Numéro SIREN : 752 904 946 Nom ou dénomination : SO NICE HOTELS
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 9237

SO NICE HOTELS
Société par actions simplifiée
Capital : 3 255 000 Euros
Hibiscus Park B2
152 bd des Jardiniers -06200 Nice
RCS NICE 752 904 946

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE DU 29 JUIN 2019

9237

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Et le vingt neuf juin à onze heures trente

Les actionnaires de la société SO NICE HOTELS société par actions simplifiée au capital de 3.255.000 Euros dont le siège social est à NICE (06200) Hibiscus Park B2, 152, Bld des Jardiniers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 752 904 946, se sont réunis au siège social en assemblée générale.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pascal NICOLETTI préside la séance en sa qualité de Président de la société.

L'assemblée désigne Monsieur Bernard NICOLETTI en qualité de secrétaire.

Monsieur GIRAUD représentant la société NOVANCE DAVID & ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la société, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les actionnaires présents ou représentés atteignent le quorum requis par la Loi et les statuts pour la validité des délibérations de l'assemblée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- le rapport du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.
-

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Rémunération du Président,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Puis après discussion, le Président soumet au vote des associés les résolutions ci-après :

PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et du rapport du Commissaire aux comptes et avoir pris connaissance de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 déclarent approuver lesdits comptes et donner quitus entier et sans réserve au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Les actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

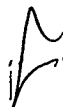
Les actionnaires décident d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de **84.052,91 €** au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Les actionnaires constatent que le Président a perçu au titre de l'exercice écoulé une rémunération brute de 60 000 euros et décident d'accepter cette rémunération et de fixer la rémunération du président pour l'exercice 2019 à la somme brute de 60.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, constatant que les mandats des commissaires aux comptes viennent à expiration ce jour, décide de renouveler les mandats de commissaire aux comptes de la société pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024 :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

La société NOVANCES – DAVID & ASSOCIES dont le siège social est à NICE (06285 Cedex 3) Quartier de l'Arénas, Immeuble Horizon, 455, Promenade des Anglais, société par actions simplifiée au capital de 62.500 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le n° 326 354 099.

En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

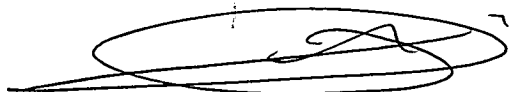
- La société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES dont le siège social est à VILLEFRANCHE (69654 Cedex) Parc Millésime, 119, Rue Michel Aulas, société par actions simplifiée au capital de 2.100.000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VILLEFRANCHE sous le n° 321 562 415.

Cette résolution, mise en voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Monsieur Pascal NICOLETTI
Président



Monsieur Bernard NICOLETTI
Secrétaire



SO NICE HOTELS

Société par actions simplifiée
Capital : 3 255 000 Euros
Hibiscus Park B2
152 bd des Jardiniers -06200 NICE

RCS NICE 752 904 946

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et de l'article L227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes sont joints au présent rapport.

I - PRÉSENTATION DES COMPTES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

1° - LE COMPTE DE RESULTAT

En ce qui concerne les produits d'exploitation :

Le chiffre d'affaire s'est élevé à 339.075,42 €

En ce qui concerne les charges d'exploitation :

Nos charges d'exploitation sont de 328.487,67 €

Les postes de charges les plus significatifs sont les suivants :

Salaires et charges sociales : 210.666,66 €

Le résultat d'exploitation est de 13.097,35 €

Le résultat financier est négatif pour une somme de 97.150,26 €

Le résultat de l'exercice est une perte de 84.052,91 €



2° - LE BILAN

Au terme de cet exercice,
le total de notre bilan est de 8.963.253,58 €

L'ACTIF :

Les postes de l'actif appellent les observations suivantes :

Le total des autres participations est de 1.697.649,04 €

Le total des autres immobilisations financières est de 6.781.082,01 €

Le total de l'actif circulant est de 329.522,53 €

LE PASSIF :

Les postes du passif appellent les observations suivantes :

Les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice sont de 2.670.801,60 €

Le total des emprunts et dettes financières est de 6.186.940,08 €
Dont 2.143.031,09 € de dettes auprès des établissements de crédit
et 4.043.908,99 € de dettes au groupe et associés.

Les dettes aux fournisseurs sont de 16.217,92 €

Les dettes fiscales et sociales sont de 88.993,98 €

3° - LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients de la société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont précisées dans le tableau figurant en Annexe 1 du présent rapport.

4° - LE MONTANT DES DÉPENSES SOMPTUAIRES (ARTICLES 39-4 et 39-5 DU CGI)

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code générale des impôts, nous vous informons que notre société a assumé les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, suivantes :

- Avantages personnels non déductibles : NEANT
- Amortissements excédentaires et autres amortissement non déductibles (Article 39-4 du CGI) : NEANT
- Autres charges et dépenses somptuaires (Article 39-4 du CGI) : NEANT



- Taxe sur les voitures particulières des sociétés : NEANT.

5° - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de recherche et de développement.

6° - INFORMATION SUR LES PRÊTS ACCORDES A D'AUTRES ENTREPRISES

Notre société n'a consenti aucun prêt aux sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques qui le justifient.

7° - LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président a perçu au titre de l'exercice une rémunération brute de 60.000 euros. Nous vous proposons de fixer cette même rémunération pour l'exercice 2019.

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de **84.052,91 €** au compte report à nouveau.

III - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES (Article 243 bis du CGI)

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

IV – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET PERSPECTIVES

1° - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE – FAITS MARQUANTS

NEANT

2° - ÉLÉMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Aucun événement dont l'importance est à signaler n'est survenu depuis la clôture de l'exercice

3° - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Compte tenu des données économiques, le budget 2019 a été élaboré avec un chiffre d'affaires HT de nos filiales de 6.703.950 €



V - MANDATS DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

1° - PRESIDENT

Nous vous rappelons que lors de la constitution de la société, Monsieur Pascal NICOLETTI a été nommé aux fonctions de Président de la société pour une durée indéterminée.

2° - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats du commissaire aux comptes titulaires Monsieur Jean Pierre GIRAUD – NOVANCES –David & associés et du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Christophe ALEXANDRE – NOVANCES – Déchant et associés, arriveront à expiration au jour de l'assemblée d'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Nous vous remercions de bien vouloir renouveler leurs mandats pour une durée de 6 exercices, qui devront être renouvelés lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VI - FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATION.

Notre société détient les immobilisations financières suivantes :

SNC hôtel HIBISCUS	100 %
SNC hôtel CASSINI	100 %
SNC hôtel CORNICHE VAROISE	100 %
SNC hôtel BASTIDE ROUGE	100 %
SARL LE NOAILLES	100 %
SAS 402B	54 %

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos états financiers les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'ensemble des informations économiques sont retranscrites dans le tableau « filiales et participations »

VII - PROPORTION DU CAPITAL DETENU PAR LES SALARIES

Le président indique que les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce ne détenaient, au dernier jour de l'exercice écoulé, aucune action de la société.



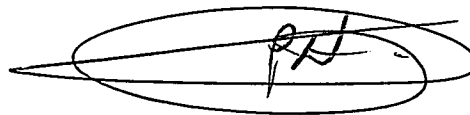
VIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de commerce.

Les résolutions qui vous sont soumises reprennent les principaux points de ce rapport. Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance.

Fait à Nice, le 9 mai 2019

LE PRESIDENT



SO NICE HOTELS
Annexe 1

*Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (art. D 441-4 du Code de commerce)*

		Art. D 411-I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art. D 411-I-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre des factures concernées	8						0	6						11
Montant total des factures concernées TTC	6 571	0	0	0	0	0	15 572	0	0	0	19 878	19 878		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	38%	0	0	0	0	0								
Pourcentage du chiffre d'affaire de TTC							4%	0	0	0	5%	5%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre des factures exclues	0						0							
Montant total des factures exclues TTC	0						0							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal –art. L441-6 ou art. L443-1 du Code de commerce)														
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : _____ ☒ Délais légaux : 45 jours						☐ Délais contractuels : _____ ☒ Délais légaux : 45 jours							
Arrêté du 20 mars 2018 pris en application de l'article D. 441-4 du Code de commerce														

Désignation de l'entreprise : SO.NICE.HOTELS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 152 BD DES JARDINIERS		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 75290494600015		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122018	
		N-1 31122017	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA 110 000	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU 1 697 649	
Créances rattachées à des participations		BB 45 000	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH 6 781 082	
TOTAL (II)		BJ 8 523 731	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX 35 450	
Autres créances (3)		BZ 240 734	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF 53 339	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ 329 523	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 8 963 254	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 6 826 082	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SO . NICE . HOTELSNéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.....1.4.5.....0.0.0.....)	DA	3 255 000	3 255 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(500 145)	(135 021)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(84 053)	(365 125)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 670 802	2 754 855
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 143 031	2 295 419
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 043 909	3 868 258
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 218	35 855
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 994	94 571
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	300	310
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	6 292 452	6 294 413
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 963 254	9 049 267
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 309 677	4 161 010
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	482	6 203

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SO. NICE. HOTELSNéant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
			services*		FG	339 075	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		339 075	FK		FL	339 075	319 364
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 200		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 310	2 665	
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	341 585	322 029
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	49 891	81 651
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 907	3 908
	Salaires et traitements*						FY	210 667	191 662
	Charges sociales (10)						FZ	63 894	16 039
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	129	22
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	328 488	293 282
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	13 097	28 747
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	111 179	40 887
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	24	80
Total des produits financiers (V)						GP	111 203	40 967	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	208 353	408 184
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	208 353	408 184
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(97 150)	(367 217)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(84 053)	(338 469)	

Désignation de l'entreprise : SO.NICE.HOTELS

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		3 345	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		3 345	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		30 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		30 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(26 655)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	452 788	366 341	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	536 840	731 465	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(84 053)	(365 125)	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	1 148	225	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	1 310	2 665	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SO . NICE . HOTELS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		45 000	UM	45 000	UN				
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		6 781 082	UV	6 781 082	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX		35 450		35 450					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY		8 000		8 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		123 579		123 579				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		2 255		2 255				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC		106 373		106 373					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		527		527					
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	7 102 266	VU	7 102 266	VV			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		482		482					
	à plus de 1 an à l'origine	VH		2 133 403		159 774		473 628		1 500 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		16 218		16 218					
Personnel et comptes rattachés		8C		30 206		30 206					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		50 587		50 587					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		5 609		5 609					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 592		2 592					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		4 043 909		4 043 909					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		300		300					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		6 283 305	VZ	4 309 677		473 628		1 500 000	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	153 540	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SO.NICE.HOTELS</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(135 021)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(365 125)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	(500 145)						
TOTAL I			OF	(500 145)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(500 145)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT		21 871			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ					
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	31 040	42 033			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	18 851	17 747			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	49 891	81 651			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	1 528	1 517			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS			9Z	2 379	2 391			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	3 907	3 908			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							YY	68 015	130 666			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	12 476	12 822			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*							OB	193 445				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1.47	% 1.67 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

152 BD DES JARDINIERS
HIBISCUS PARK B2
06200 NICE

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

CABINET COMANDÉ & CABINET R.E.A.C
1185 CHEMIN DES CAMPELIERES
HERMES
06250 MOUGINS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 727 649		15 000
Prêts, autres immobilisations financières	6 781 082		
TOTAL	8 508 731		15 000
TOTAL GENERAL	8 508 731		15 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 742 649	1 742 649
Prêts, autres immobilisations financières			6 781 082	6 781 082
TOTAL			8 523 731	8 523 731
TOTAL GENERAL			8 523 731	8 523 731

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	45 000	45 000	
Autres immobilisations financières	6 781 082	6 781 082	
Autres créances clients	35 450	35 450	
Personnel et comptes rattachés	8 000	8 000	
Impôts sur les bénéfices	123 579	123 579	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 255	2 255	
Groupe et associés	106 373	106 373	
Débiteurs divers	527	527	
TOTAL	7 102 266	7 102 266	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	482	482		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 133 403	159 774	473 628	1 500 000
Fournisseurs et comptes rattachés	16 218	16 218		
Personnel et comptes rattachés	30 206	30 206		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 587	50 587		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 609	5 609		
Autres impôts taxes et assimilés	2 592	2 592		
Groupe et associés	4 043 909	4 043 909		
Autres dettes	300	300		
TOTAL	6 283 305	4 309 677	473 628	1 500 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	153 540			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	10.0000	325 500			325 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 120
Dettes fiscales et sociales	48 679
Total	57 799

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	56 100
Total (1)	56 100

CAUTION SOLIDAIRE 56 100 EUROS DANS LE CADRE DU PRET DE 110 000 CONSENTI A LA SAS 402B

Engagements reçus

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]



NOVANCES

EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros
Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2018

Immeuble Horizon – 455, Promenade des anglais – 06200 Nice
Tél. +33 (0) 493 828 090 – Fax +33 (0) 493 160 846

Immeuble Natura 1 – 1200, avenue du Docteur Maurice Donat – 06250 Mougins
Tél. +33 (0) 492 380 830 – Fax +33 (0) 492 281 316

Société d'Expertise-Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Marseille, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
Société de commissariat aux Comptes membre de la Compagnie d'Aix-en-Provence – Bastia
Membre de NEXIA International – Membre de l'Association Technique ATH
SAS au capital de 62 500 € – RCS Nice B 326 354 099 – Siret 326 354 099 00078
NAF 6920Z – TVA FR 84 326 354 099

A member of
 **Nexia**
International

www.novances.fr

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros
Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros
Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SO NICE HOTELS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 8 479 milliers d'euros, sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites respectivement dans la note intitulée « Immobilisations financières : Titres de participation » de l'annexe aux états financiers.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent le calcul de la valeur d'utilité, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 15 juin 2019

NOVANCES-DAVID & ASSOCIES
Représentée par Jean-Pierre GIRAUD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix-en-Provence

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros
Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)	110 000. 00		110 000. 00	180 000. 00	70 000. 00-	38. 89-
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 697 649. 04		1 697 649. 04	1 697 649. 04		
	Créances rattachées à des participations	45 000. 00		45 000. 00	30 000. 00	15 000. 00	50. 00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	6 781 082. 01		6 781 082. 01	6 781 082. 01		
	Total II	8 523 731. 05		8 523 731. 05	8 508 731. 05	15 000. 00	0. 18
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	35 449. 97		35 449. 97	138 109. 25	102 659. 28-	74. 33-
	Autres créances	240 733. 73		240 733. 73	124 904. 98	115 828. 75	92. 73
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	53 338. 83		53 338. 83	97 521. 94	44 183. 11-	45. 31-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	329 522. 53		329 522. 53	360 536. 17	31 013. 64-	8. 60-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 963 253. 58		8 963 253. 58	9 049 267. 22	86 013. 64-	0. 95-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 6 826 082. 01

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 145 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 255 000.00		3 255 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	500 145.49-		135 020.73-		365 124.76-	270.42-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	84 052.91-		365 124.76-		281 071.85	76.98
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	2 670 801.60		2 754 854.51		84 052.91-	3.05-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 142 549.14		2 289 215.90		146 666.76-	6.41-
	Concours bancaires courants	481.95		6 203.21		5 721.26-	92.23-
	Emprunts et dettes financières diverses	4 043 908.99		3 868 257.87		175 651.12	4.54
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 217.92		35 855.13		19 637.21-	54.77-
	Dettes fiscales et sociales	88 993.98		94 571.00		5 577.02-	5.90-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	300.00		309.60		9.60-	3.10-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	6 292 451.98		6 294 412.71		1 960.73-	0.03-
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 963 253.58		9 049 267.22		86 013.64-	0.95-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 309 677.08 4 161 009.71

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	339 075. 42		339 075. 42	319 364. 19		19 711. 23	6. 17
Chiffre d'affaires NET	339 075. 42		339 075. 42	319 364. 19		19 711. 23	6. 17
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 200. 00			1 200. 00	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 309. 60	2 664. 74		1 355. 14-	50. 85-
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			341 585. 02	322 028. 93		19 556. 09	6. 07
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			49 891. 33	81 651. 43		31 760. 10-	38. 90-
Impôts, taxes et versements assimilés			3 906. 95	3 908. 20		1. 25-	0. 03-
Salaires et traitements			210 666. 66	191 661. 50		19 005. 16	9. 92
Charges sociales			63 893. 88	16 039. 07		47 854. 81	298. 36
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			128. 85	21. 55		107. 30	497. 91
Total des Charges d'exploitation (II)			328 487. 67	293 281. 75		35 205. 92	12. 00
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			13 097. 35	28 747. 18		15 649. 83-	54. 44-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	111 179. 03	40 887. 34	70 291. 69	171. 92
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	23. 50	79. 71	56. 21-	70. 52-
Total V	111 202. 53	40 967. 05	70 235. 48	171. 44
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	208 352. 79	408 183. 58	199 830. 79-	48. 96-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	208 352. 79	408 183. 58	199 830. 79-	48. 96-
2. Résultat financier (V-VI)	97 150. 26-	367 216. 53-	270 066. 27	73. 54
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	84 052. 91-	338 469. 35-	254 416. 44	75. 17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 344. 59	3 344. 59-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		3 344. 59	3 344. 59-	100. 00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		30 000. 00	30 000. 00-	100. 00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		30 000. 00	30 000. 00-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		26 655. 41-	26 655. 41	100. 00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	452 787. 55	366 340. 57	86 446. 98	23. 60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	536 840. 46	731 465. 33	194 624. 87-	26. 61-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	84 052. 91-	365 124. 76-	281 071. 85	76. 98

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail Immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont Intérêts concernant les entreprises liées

1 147. 69 225. 01

SO.NICE.HOTELS

152 BD DES JARDINIERS
HIBISCUS PARK B2
06200 NICE

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

CABINET COMANDÉ & CABINET R.E.A.C
1185 CHEMIN DES CAMPÉLIERES
HERMES
06250 MOUGINS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 727 649		15 000
Prêts, autres immobilisations financières	6 781 082		
TOTAL	8 508 731		15 000
TOTAL GENERAL	8 508 731		15 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 742 649	1 742 649
Prêts, autres immobilisations financières			6 781 082	6 781 082
TOTAL			8 523 731	8 523 731
TOTAL GENERAL			8 523 731	8 523 731

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	45 000	45 000	
Autres immobilisations financières	6 781 082	6 781 082	
Autres créances clients	35 450	35 450	
Personnel et comptes rattachés	8 000	8 000	
Impôts sur les bénéfices	123 579	123 579	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 255	2 255	
Groupe et associés	106 373	106 373	
Débiteurs divers	527	527	
TOTAL	7 102 266	7 102 266	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	482	482		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 133 403	159 774	473 628	1 500 000
Fournisseurs et comptes rattachés	16 218	16 218		
Personnel et comptes rattachés	30 206	30 206		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 587	50 587		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 609	5 609		
Autres impôts taxes et assimilés	2 592	2 592		
Groupe et associés	4 043 909	4 043 909		
Autres dettes	300	300		
TOTAL	6 283 305	4 309 677	473 628	1 500 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	153 540			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	10. 0000	325 500			325 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 120
Dettes fiscales et sociales	48 679
Total	57 799

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	56 100
NEANT	
Total (1)	56 100

CAUTION SOLIDAIRE 56 100 EUROS DANS LE CADRE DU PRET DE 110 000 CONSENTI A LA SAS 402B

Engagements reçus

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]



NOVANCES

EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

SO NICE HOTELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 255 000 Euros
Siège social : 152, boulevard des Jardiniers – 06200 NICE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Le 15 juin 2019

NOVANCES-DAVID & ASSOCIES
Représentée par Jean-Pierre GIRAUD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale

d'Aix-en-Provence